

# PRESENTATION



## ■ Situation Géographique

Souraide, village de 1200 habitants est situé entre mer et montagne, au Pays Basque, en province du Labourd.

A 20 km de Saint Jean de Luz, 20 km de Bayonne, 10 km de l'Espagne.

A 12 km de Cambo les Bains, Pôle d'excellence sanitaire.

Situé à 500 m du Bourg, l'établissement Etxetoa est installé sur une pente à flanc de coteau et intégré dans un lotissement. Cette situation offre une vue panoramique sur l'ensemble du village et sur la vallée.

## ■ L'établissement

L'établissement, privé à but non lucratif, est habilité à l'aide sociale et est conventionné pour l'aide au logement.

Le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à vocation unique) ERREBI, propriétaire des murs, a créé l'établissement en 1993.

L'association « ETXETOA », loi 1901, est le gestionnaire. Etxetoa relève du code de l'action sociale et des familles ainsi que de l'ensemble des textes relatifs au financement et à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes.

L'objet de l'association est « d'accueillir des personnes âgées de plus de 60 ans » issues prioritairement du territoire, sans condition de ressources.

*Le projet d'établissement reprend les valeurs affirmées et communes au conseil d'administration et aux professionnels :*

- Respect de la personne âgée (tolérance, disponibilité, douceur, bien être, mais aussi acceptation d'une certaine prise de risque(s) pour garantir l'autonomie...)
- Promotion de la convivialité (en terme de simplicité, de partage, d'entraide, d'ouverture à l'autre, de plaisir...)
- Maintien et préservation de l'autonomie du résident
- Accompagnement et adaptation aux problèmes de santé et situations de handicap
- Maintien et promotion de la relation sociale et du lien familial
- Développement de la professionnalisation des intervenants par la formation et l'analyse des pratiques, basées sur une réflexion continue, partagée et structurée.

*Les travaux aboutis en juin 2014, permettent à Etxetoa d'accueillir 51 personnes en hébergement permanent dans :*

- 43 chambres lumineuses d'environ 20 m<sup>2</sup> intégrant une salle de bains
- 4 chambres doubles d'environ 30 m<sup>2</sup> intégrant une salle de bains commune (réservées prioritairement aux couples)
- De multiples espaces intérieurs et extérieurs chaleureux.

# ADMISSION

## ***L'entrée en établissement nécessite :***

### ■ **Visite préalable**

Une visite de l'établissement est organisée avec la Directrice ou un collaborateur. Les documents remis, à minima, sont un support de présentation de la structure, les tarifs, et le dossier de pré-admission.

### ■ **Traitement de la demande**

Une fois le dossier de pré-admission complété et remis, le dossier médical est examiné par le médecin coordonnateur de l'établissement qui émet son avis.

La commission d'admission composée de la présidente de l'association, de la directrice, du médecin coordonnateur, de l'infirmière référente, et d'un administratif, statue sur le dossier.

Si l'avis est défavorable (ex. : plateau technique non adapté, architecture et locaux non adaptées lors de troubles cognitifs engendrant des déambulations,...), il est signifié par courrier à la personne qui a adressé la demande.

Si l'avis est favorable, le dossier est inscrit en liste d'attente (ainsi que sur la liste du département, sauf si désaccord du candidat à l'entrée).



### ■ **Avant l'admission**

Lorsque la date d'admission est définie, un rendez-vous préalable à l'admission est pris avec :

- la directrice, d'une part, pour la préparation du dossier administratif. Afin de faciliter un consentement éclairé, une liste des pièces utiles à l'admission est remise avec notamment, le livret d'accueil, la charte des droits de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour (si ces documents n'ont pas été remis précédemment), le trousseau « idéal », ...
- et d'autre part avec le médecin coordonnateur, l'infirmière référente et la psychologue (selon disponibilités) pour préparer le projet d'accompagnement personnalisé.

***Pour plus de renseignements :***

# LES FRAIS DE SEJOUR

---

## ■ La facturation comprend :

- Un tarif hébergement arrêté annuellement par le conseil général des Pyrénées Atlantiques.

### **En cas de ressources insuffisantes,**

- Un dossier de demande d'aide sociale doit être fait auprès de la commune de résidence avant l'entrée.
  - une demande d'aide au logement peut-être déposée auprès de la Caisse d'allocations familiales de Bayonne ou à la Mutualité Sociale Agricole, ou autres caisses autonomes.
- Un tarif dit de « dépendance », arrêté annuellement par le conseil général du département, défini en fonction du GIR (niveau de besoin d'aide) déterminé par le médecin coordonnateur. Le résident peut solliciter auprès du Conseil Général le bénéfice de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA) pour couvrir ce tarif, déduction faite du ticket modérateur (tarif GIR 5 /6 à la charge du résident). Il est préférable de préparer ce dossier dès avant l'entrée.

## **Exemple prestations non comprises :**

- Coiffeur, esthéticienne (tarif prestataires à disposition dans l'établissement)
- Pédicure,
- Frais de transport individuel et tout frais de santé hors prise en charge individuelle par la caisse d'assurance maladie et la mutuelle (compte tenu des baisses de remboursement des caisses, il est fortement recommandé d'avoir une mutuelle santé adaptée). Les frais de séjour sont payables mensuellement, pour le 15 du mois.

Tarifs année en cours annexés ci-joint

## ■ Séjour

Pour le suivi de votre santé et un accompagnement adapté à vos besoins et attentes :

### Intervenants libéraux :

Les résidents conservent un médecin traitant libéral extérieur à l'établissement ainsi que d'autres intervenants libéraux tels que kinésithérapeute, dentiste, spécialistes, ..., pour lesquels ils ont le libre choix.

En cas d'hospitalisation, la famille, les proches et, éventuellement le tuteur, s'il y a lieu, sont avertis.

Les équipes pluri professionnelles à votre service :

### Les soins :

Le médecin coordonnateur, Gériatre, sur site une fois par semaine, met en œuvre les projets d'accompagnements personnalisés des résidents, en collaboration avec les médecins traitants. A cette fin, il coordonne l'ensemble des intervenants médicaux et paramédicaux.

En journée, une infirmière assure la surveillance, les soins et la distribution des médicaments (la préparation est effectuée par l'officine de proximité).

Une psychologue et une neuropsychologue accompagnent les résidents et leurs proches.

Des aides soignants et aides médico-psychologiques accompagnent les résidents dans tous les actes de la vie courante. Les aides médico-psychologiques mettent en œuvre des ateliers destinés à la préservation et la promotion de l'autonomie, et au bien être des résidents.

Des partenariats viennent soutenir nos équipes de soin :

Le centre hospitalier de Bayonne dont l'équipe mobile de gériatrie et l'équipe mobile de soins palliatifs, des établissements de soins de suite et de réadaptation, d'autres EHPAD et établissements sanitaires (réseaux associatifs), des intervenants libéraux offrant des compétences complémentaires (ex. : Diététicienne, ergothérapeute, orthophoniste, pharmacien, chirurgien-dentiste, dermatologue, ...).

## ■ Les repas

Les cuisiniers préparent, sur place, des plats équilibrés dans le respect de la cuisine traditionnelle. Ils font voyager les résidents avec des repas à thèmes (saisons, régions, etc.) tout en privilégiant la cuisine basque et l'utilisation des produits du pays. Le service est encadré par un chef de cuisine.

Une « commission menus » se réunit chaque trimestre pour entendre les souhaits des résidents. Le résident peut, à condition de le signaler la veille, recevoir à sa table sa famille ou ses amis à titre onéreux.

Les menus sont affichés par saison, semaine et jour.

Les régimes sont respectés et un effort particulier est porté sur les textures modifiées. Les horaires des repas :

- Petit-déjeuner : à 8 heures en chambre
- Déjeuner : à midi en salle à manger
- Goûter : à 15 heures 30 en salle à manger
- Souper : à 18 heures 30 en salle à manger
- Collation : en soirée en chambre.

Les repas sont servis en chambre sur avis médical, si l'état du résident le nécessite.

## ■ L'animation

L'établissement dispose d'un projet d'animation qui intègre des animations récréatives, mais trouve surtout son fondement dans l'origine et l'étymologie de « anima » : le souffle de la vie.

Une commission animation mise en place en 2012 se réunit 2 fois par an.

Des ateliers quotidiens conjuguent activités récréatives, activités de préservation et promotion de l'autonomie (dont mémoire et réminiscence), de bien être, de renforcement des liens familiaux et sociaux, de restauration de l'image de soi.

Exemples d'animations collectives : atelier jardin, atelier confiture, cuisine, art plastique, chant, loto, achats au marché et supermarché, sorties au Lac de St Pée, en bord de mer, au restaurant, au cinéma..... (un minibus permet d'assurer les sorties).

Jeux inter établissement, projets et échanges avec écoles, garderie, crèche, quartier,...

Spectacles divers musicaux, chorales, danse, théâtre, ...

Interventions partenaires : ex CPIE (centre permanent d'initiatives sur l'environnement)

## ■ Votre espace privé : la chambre

Les chambres sont entièrement aménagées (lit, chevet, table, etc.) et possèdent également une salle de bains (douche à l'italienne, WC et lavabo suspendus).

Le résident a la possibilité d'amener des effets personnels et du mobilier s'il le désire (commode, cadres, radio, télévision, ...), en respectant les zones de circulation du matériel et équipement médicalisé.

A la tête de chaque lit et dans la salle de bains, une sonnette d'appel permet au personnel d'intervenir rapidement jour et nuit. Des médaillons et bracelets « appel malades » sont également proposés.

Un état des lieux de la chambre est dressé lors de l'entrée du résident.